



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/23
1er mai 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3529^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 1er mai 1995, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation en Croatie", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité est profondément préoccupé par la reprise des hostilités dans la République de Croatie durant ces derniers jours.

Le Conseil de sécurité exige que le Gouvernement de la République de Croatie mette immédiatement fin à l'offensive militaire que ses forces ont lancée dans la zone de Slavonie occidentale connue sous le nom de secteur Ouest et qui a commencé le matin du 1er mai 1995, en violation de l'accord de cessez-le-feu du 29 mars 1994.

Le Conseil exige également que les parties respectent l'accord économique qu'elles ont signé le 2 décembre 1994 et, en particulier, qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sécurité sur la route de Zagreb à Belgrade et dans ses environs immédiats.

Le Conseil de sécurité demande instamment aux parties de cesser les hostilités et de se conformer à l'accord de cessez-le-feu existant.

Le Conseil de sécurité demande aux parties de respecter pleinement la sécurité et la liberté de mouvement de tout le personnel des Nations Unies et de la Mission de vérification de la Communauté européenne dans la zone concernée, dans la zone connue sous le nom de secteur Sud et ailleurs et, en conséquence, de lever toutes les restrictions imposées au personnel des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité prie instamment les parties, afin de parvenir à ces objectifs, d'accepter sans délai les propositions qui leur ont été présentées par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité exprime son plein appui au Secrétaire général et à son Représentant spécial dans leurs efforts. Par ailleurs, le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la situation sur le terrain aussi bien que dans le cadre des pourparlers en cours."
